

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 1 : Réalisation d'un projet de service social ou médico-social			
1.1 - Analyse d'une activité professionnelle	<p>1.1.1 - Identifier et formaliser une problématique professionnelle et ses enjeux à partir d'un fait saillant ou d'une commande institutionnelle, afin d'apporter des propositions de solution</p> <p>1.1.2 - Réaliser l'analyse-diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social, en identifiant les forces, faiblesses, opportunités et menaces, au regard de la problématique posée</p> <p>1.1.3 - Concevoir la matrice SWOT afin de valider ou d'amender la problématique, puis de déterminer les orientations stratégiques</p>		<p>1.1.1.1 - La problématique exposée s'appuie sur l'identification du fait saillant dans les documents fournis</p> <p>1.1.1.2 - La problématique s'appuie sur les enjeux pour les parties intéressées</p> <p>1.1.1.3 - La problématique est formalisée par une question</p> <p>1.1.2.1. - L'analyse diagnostic est réalisée au regard de la problématique</p> <p>1.1.2.2. - L'analyse diagnostic permet d'identifier 5 forces et 5 faiblesses, en interne</p> <p>1.1.2.3 - L'analyse diagnostic permet d'identifier 5 opportunités et 5 menaces, en externe</p> <p>1.1.3.1 - La matrice SWOT est présentée sous forme d'un schéma</p> <p>1.1.3.2 - Les orientations stratégiques possibles issues de la matrice SWOT font l'objet d'un commentaire</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.2 - Élaboration d'un projet d'activité professionnelle	1.2.1 - Concevoir un projet d'activité professionnelle à partir de l'intention stratégique du dirigeant et de ses propositions stratégiques et opérationnelles, afin d'apporter la solution à la problématique posée	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>À partir d'une étude de cas présentant un service, réel ou fictif, le candidat devra répondre à des questions à visée professionnelle, lui permettant de démontrer sa compétence à réaliser une analyse-diagnostic et à manager un projet d'activité</p>	<p>1.2.1.1 - Les propositions stratégiques et opérationnelles du projet permettent d'apporter des solutions à la problématique de l'étude de cas</p> <p>1.2.1.2 - Le lien entre l'intention stratégique, les propositions stratégiques et les propositions opérationnelles du projet, est justifié</p> <p>1.2.1.3 - Les parties intéressées par le projet sont identifiées</p> <p>1.2.1.4 - Les objectifs du projet sont définis</p>
1.3 - Conduite du projet	<p>1.3.1 - Mettre en œuvre un projet d'activité, afin de concrétiser les propositions de solution apportées à une problématique</p> <p>1.3.2 - Évaluer les résultats d'un projet d'activité, afin d'apprécier sa performance au regard des objectifs visés</p>	<p>Durée de l'épreuve : 2 h</p>	<p>1.3.1.1 - Les étapes du projet sont clairement énoncées</p> <p>1.3.1.2 - La planification du projet est justifiée</p> <p>1.3.2.1 - Les indicateurs qui mesurent l'atteinte des objectifs sont identifiés</p> <p>1.3.2.2 - Une appréciation revue des résultats est réalisée au regard des objectifs visés</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 2 : Organisation du service social ou médico-social			
2.1 - Inscription de l'établissement ou du service dans le cadre du projet institutionnel	2.1.1 - Positionner l'établissement ou le service social ou médico-social au regard du projet institutionnel, des enjeux stratégiques et opérationnels, internes et externes, pour garantir à toutes les parties prenantes la cohérence de son organisation	<p>Mise en situation professionnelle N°1</p> <p>À partir de la présentation d'un service fictif, ou réel, d'une cartographie de ses processus, et d'outils d'organisation du temps de travail, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - synthétiser l'analyse stratégique au moyen d'une grille, à partir des buts, de l'organisation, des activités et de l'environnement - produire une analyse critique des processus de l'établissement - produire une analyse critique de la planification du personnel 	2.1.1.1 - Le management stratégique et opérationnel de l'établissement ou du service est formalisé par une carte heuristique reprenant les 4 pôles stratégiques - les buts des dirigeants, l'organisation, les activités et l'environnement - et leurs interactions
2.2 - Organisation de l'intervention sociale et médico-sociale à partir des besoins du service	2.2.1 - Manager les processus de l'établissement ou du service social ou médico-social, afin d'optimiser l'organisation en faisant le lien entre les fonctions cœur de métier, les fonctions supports et les fonctions de pilotage		2.2.2.2 - L'analyse du planning du personnel permet de vérifier son adéquation avec la courbe de charge et de porter des améliorations le cas échéant

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.3 - Management du projet de service dans le respect du projet institutionnel	<p>2.3.1 - Participer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service social ou médico-social, en présentant l'existant et les perspectives à 5 ans, afin d'éclairer l'évolution de la prise en charge des bénéficiaires</p> <p>2.3.2 - Partager pour mettre en œuvre le projet d'établissement ou de service social ou médico-social, afin de répondre aux besoins et attentes des usagers</p>		<p>2.3.1.1 - La prise en compte des résultats des évaluations internes et externes, est analysée</p> <p>2.3.1.2 - La prise en compte de l'évolution du public accueilli est analysée et des améliorations sont proposées le cas échéant</p> <p>2.3.1.3 - La prise en compte de la vision de la gouvernance est évaluée et des améliorations sont proposées le cas échéant</p> <p>2.3.1.4 - La prise en compte de l'ouverture de l'établissement ou du service à son environnement, ainsi que les modes de coopération, sont analysés et des améliorations sont proposées le cas échéant</p> <p>2.3.2.1 - Les modalités de participation et de transmission du projet auprès des professionnels sont évaluées et des améliorations sont proposées le cas échéant</p> <p>2.3.2.2 - Les modalités de participation et de transmission du projet auprès des usagers, sont évaluées et des améliorations sont proposées le cas échéant</p> <p>2.3.2.3 - Les modalités de participation et de transmission du projet auprès des partenaires, bénévoles et stagiaires, sont évaluées et des améliorations sont proposées le cas échéant</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.4. - Management de la mise en application des textes juridiques et réglementaires dans un service social ou médico-social	<p>2.4.1 - Appliquer et faire appliquer le cadre juridique et réglementaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, afin de garantir les droits et libertés des usagers</p> <p>2.4.2 - Structurer la chaîne de responsabilité de son service, afin de prévenir l'organisation et l'ensemble de ses acteurs des risques juridiques qu'ils encourent</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle N°2</u></p> <p>À partir d'un événement indésirable, le candidat devra exposer la gestion qu'il en fera, en détaillant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La manière dont les droits et libertés des usagers sont pris en compte - La nature du risque juridique posé par ces événements et son niveau de responsabilité - Le cadre juridique sur lequel il s'appuie - Une proposition de formalisation de chaîne de responsabilité pour prévenir le risque juridique <p><u>Durée des épreuves</u> : 2 h</p>	<p>2.4.1.1 - Les spécificités du cadre juridique et réglementaire concernant le service ou l'établissement sont pris en compte</p> <p>2.4.1.2 - L'effectivité de l'exercice des droits et libertés par les usagers est démontrée</p> <p>2.4.2.1 - La chaîne de responsabilité est présentée</p> <p>2.4.2.2 - La répartition des responsabilités est établie au regard des trois niveaux : civil, pénal et administratif</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 3 : Management d'équipe et de la communication du service social ou médico-social			
3.1 - Pilotage de l'équipe pluridisciplinaire d'un service	<p>3.1.1 - Manager les professionnels de proximité d'un service social ou médico-social conformément aux règles du droit du travail, pour garantir l'effectivité des missions d'accompagnement</p> <p>3.1.2 - Conduire les réunions et les entretiens professionnels d'un service social et médico-social, afin d'en garantir l'efficience</p> <p>3.1.3 - Gérer l'adaptation des emplois et des compétences des professionnels du service, afin de répondre à l'évolution des besoins des usagers</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°1</p> <p>À partir de la présentation d'un service réel ou fictif, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les modalités de management du service dans le respect des règles du droit du travail. - Définir, au regard des situations, les types de réunion à organiser. - Faire l'état des lieux des besoins en compétences 	<p>3.1.1.1 - Les règles du droit du travail sont respectées</p> <p>3.1.1.2 - Le ou les modes de management adoptés pour animer l'équipe, sont justifiés</p> <p>3.1.1.3 - Les délégations sont énoncées avec les moyens et les pouvoirs nécessaires à leur exécution, et les indicateurs de suivi sont précisés</p> <p>3.1.2.1 - Les types de réunion sont adaptés aux sujets traités</p> <p>3.1.2.2 - Les rôles des participants à la réunion sont définis</p> <p>3.1.3.1 - Les compétences existantes et les compétences manquantes du service, sont identifiées</p> <p>3.1.3.2 - Les modalités d'acquisition, d'évaluation et d'actualisation des compétences, sont présentées</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3.2 - Management de la communication du service	<p>3.2.1 - Organiser la communication interne au service, afin d'améliorer la cohésion de l'équipe</p> <p>3.2.2 - Mettre en œuvre la communication interne et externe au service, afin de transmettre des messages clairs en conformité avec le positionnement institutionnel</p> <p>3.2.3 - Évaluer les résultats de la communication interne du service, par rapport aux objectifs, pour apporter le cas échéant les actions correctives</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°2</p> <p>À partir d'un événement, le candidat devra exposer la stratégie de communication qu'il propose d'adopter en interne et en externe</p> <p><u>Durée des épreuves</u> : 2 h</p>	<p>3.2.1.1 - Les objectifs de communication du service sont définis</p> <p>3.2.1.2 - Les cibles de communication sont définies</p> <p>3.2.1.3 - Les modalités de validation de la communication interne sont définies</p> <p>3.2.1.4 - Les moyens pour la communication sont définis</p> <p>3.2.2.1 - Les messages sont définis et adaptés à chaque cible</p> <p>3.2.2.2- Les voies et outils de communication sont adaptés au message et à la cible</p> <p>3.2.3.1 - La méthodologie d'évaluation est présentée</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 4 : Mise en œuvre de la prise en charge des usagers du service social ou médico-social			
4.1 - Management de la prise en charge des personnes accueillies	<p>4.1.1 - Piloter l'élaboration des projets personnalisés des usagers dans le service social ou médico-social, afin de garantir un accompagnement adapté bientraitant</p> <p>4.1.2 - Conduire la mise en œuvre du projet personnalisé pour une réponse effective aux besoins et attentes des usagers</p> <p>4.1.3 - Évaluer le projet personnalisé pour identifier les axes d'évolution des besoins et attentes de la personne et donc de la prise en charge</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°1</p> <p>À partir du questionnaire de satisfaction d'un usager, de son contrat de séjour, et de la présentation du service dans lequel il séjourne, le candidat devra formaliser la trame de son projet personnalisé, de son élaboration à son évaluation.</p>	<p>4.1.1.1 - Le projet personnalisé est élaboré avec la participation des usagers ou de leurs représentants légaux</p> <p>4.1.1.2 - Le projet personnalisé répond aux besoins et prend en compte les attentes des usagers</p> <p>4.1.1.3 - Le projet personnalisé définit les objectifs à atteindre</p> <p>4.1.2.1 - Le projet personnalisé fait l'objet d'une planification</p> <p>4.1.2.2 - Le projet personnalisé fait l'objet d'une répartition des tâches</p> <p>4.1.3.1 - Les modalités d'évaluation du projet personnalisé sont présentées</p> <p>4.1.3.2 - Les critères d'évaluation sont définis en fonction des objectifs à atteindre</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
4.2 - Management de l'accompagnement du parcours des usagers	<p>4.2.1 - Piloter l'élaboration d'un dispositif de gestion et d'organisation du parcours de l'utilisateur, pour augmenter les possibilités d'évolution pour l'utilisateur d'intégration dans le tissu social, culturel et économique</p> <p>4.2.2 - Mettre en œuvre le dispositif en interne et en externe, pour garantir la réalisation du parcours</p> <p>4.2.3 - Évaluer les parcours au regard de l'évolution des projets personnalisés et de l'offre de service d'un territoire, pour apporter les actions correctives éventuelles</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°2</p> <p>À partir de la situation d'un utilisateur, le candidat devra répondre à un questionnaire à visée professionnelle qui lui permettra de démontrer sa capacité à coordonner le parcours des usagers, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifiant les acteurs du parcours - Déterminant les objectifs visés et les indicateurs d'évaluation - Présentant la méthodologie de mise en œuvre et d'évaluation du parcours <p>Durée des épreuves : 2 h</p>	<p>4.2.1.1 - Les partenaires, acteurs potentiels dans le parcours de l'utilisateur, sont identifiés et leur rôle expliqué</p> <p>4.2.1.2 - Les objectifs et les indicateurs des différentes étapes du parcours de l'utilisateur, sont énoncés</p> <p>4.2.2.1 - Le parcours est planifié</p> <p>4.2.2.2 - La méthodologie mise en place pour coordonner des différents acteurs du parcours, est argumentée</p> <p>4.2.3.1 - La méthodologie d'évaluation d'un dispositif de gestion de parcours, est présentée</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 5 : Management de la qualité et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles du service social ou médico-social			
5.1 - Promotion de la bientraitance et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS	<p>5.1.1 - Manager l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour déployer une culture de bientraitance au bénéfice de l'utilisateur</p> <p>5.1.2 - Confronter et adapter les pratiques professionnelles du service aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour garantir un accompagnement bienveillant</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°1</p> <p>À partir de la description d'une situation impliquant un usager au sein d'un service, et 3 RBPP, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complètera la cartographie des processus pour intégrer la dimension de la bientraitance - Justifiera son choix d'une des RBPP pour l'aider à traiter la situation - Exposera sa méthode pour permettre à l'équipe de s'en approprier les éléments clés 	<p>5.1.1.1 - La cartographie de processus de l'établissement ou du service, inclut la dimension de bientraitance</p> <p>5.1.1.2 - Les méthodes d'appropriation des principales recommandations de bonnes pratiques professionnelles mises en œuvre relevant du service, sont expliquées et justifiées</p> <p>5.1.2.1 - Le choix de la RBPP est expliqué</p> <p>5.1.2.2 - Les éléments clés de la RBPP permettant de faire évoluer une pratique professionnelle, sont identifiés</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
5.2 - Pilotage de la démarche qualité du service	<p>5.2.1 - Conduire l'évaluation de l'organisation des interventions de l'établissement ou du service social ou médico-social, afin d'identifier les pistes d'amélioration de la qualité des prestations pour les usagers</p> <p>5.2.2 - Conduire la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue, afin d'améliorer la qualité des prestations</p>	<p>Mise en situation professionnelle N°2</p> <p>À partir de la présentation d'un service, réel ou fictif, et de ses résultats issus des évaluations interne et externe, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposera la méthodologie de la démarche d'évaluation - Exposera la méthodologie de la démarche d'amélioration continue - Utilisera les résultats de l'évaluation pour formaliser un plan d'actions pour le service présenté <p><u>Durée des épreuves</u> : 2 h</p>	<p>5.2.1.1 - La méthodologie d'évaluation est présentée par étape</p> <p>5.2.1.2 - La démarche associe les usagers et les professionnels</p> <p>5.2.1.3 - L'analyse des données recueillies lors de l'évaluation débouche sur des préconisations en matière d'amélioration continue</p> <p>5.2.2.1 - La démarche d'amélioration continue s'appuie sur des outils méthodologiques</p> <p>5.2.2.2 - La démarche d'amélioration continue prend appui sur les résultats des évaluations</p> <p>5.2.2.3 - La démarche d'amélioration continue fixe les priorités des améliorations à apporter</p> <p>5.2.2.4 - La démarche d'amélioration continue fixe les objectifs à atteindre et les indicateurs de mesure</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 6 : Élaboration et gestion du budget du service social ou médico-social			
6.1 - Management du budget d'un projet d'activité ou d'un service	<p>6.1.1 - Élaborer le budget prévisionnel afin de fixer les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'une activité ou au fonctionnement du service, au regard des moyens financiers disponibles</p> <p>6.1.2 - Gérer le budget d'une activité ou d'un service social ou médico-social, afin de garantir la réalisation de l'activité ou le fonctionnement du service</p>	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>À partir de données comptables et financières et la présentation d'un service, réel ou fictif, le candidat procédera à une analyse budgétaire lui permettant de compléter le budget prévisionnel et le tableau de bord budgétaire d'un service ou d'une activité</p> <p>Durée de l'épreuve : 1 h</p>	<p>6.1.1.1 - Les dépenses de fonctionnement sont identifiées et valorisées</p> <p>6.1.1.2 - Les dépenses d'investissement sont identifiées et valorisées</p> <p>6.1.1.3 - Les sources et les moyens de financements sont identifiés et valorisés</p> <p>6.1.1.4 - Les charges sont réparties selon les groupes fonctionnels de dépenses</p> <p>6.1.2.1 - Le tableau de bord budgétaire d'une activité ou d'un service est complété dans le respect du budget prévisionnel accordé</p>

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION

« CHEF(FE) DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX »

Épreuve finale menant à la certification

La certification de Chef de services des établissements et services sociaux et médico-sociaux sera obtenue après validation des 12 blocs de compétences et après validation d'une épreuve finale de présentation et de soutenance d'un rapport professionnel de 30 pages au maximum. Elle permet au candidat de présenter un projet professionnel issu de son expérience professionnelle acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) dans un service ou un établissement.

Cette présentation et soutenance d'une durée de 30 minutes, permettra au candidat de mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs de compétences et de faire valoir sa vision globale du projet et son positionnement de Chef de service. Elle témoignera de sa capacité à s'exprimer en public et à défendre son projet face à un jury de professionnels.

Le rapport écrit et l'oral sont évalués à partir des critères suivants :

1- L'écrit :

- a. Mise en page
- b. Orthographe
- c. Structure du rapport
- d. Intérêt du sujet traité
- e. Implication du candidat
- f. Pertinence de la recherche documentaire au regard du sujet
- g. Positionnement du candidat par rapport à sa dirigeance et à ses équipes

2. L'oral

- a. Lisibilité et clarté des documents projetés
- b. Gestion du temps de l'oral
- c. Aisance verbale
- d. Faculté à argumenter
- e. Faculté à convaincre
- f. Positionnement du candidat par rapport à la fonction de Chef de service